

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-46

### DEFIS DE LA TRANSITION – PROJET DE MOBILISATION CITOYENNE AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Date de la convocation  
25/05/2021

Nombre de délégués  
En exercice : 23  
Présents : 12  
Votants : 13 (dont 1 pouvoir)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.  
L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus.  
Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».  
« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
BEZIAT Françoise	x				
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.					
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			x		
PETIT Christophe		B. POUYAUD	x		
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1		1	2

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	X				
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas	X				
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles	X				
MOUNAUD Patrick			X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	7			7	7
TOTAL EPCI et communes	10			10	10

### **Participaient également à la réunion :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

### **6109**

#### **Charte de Parc 2018-2033 :**

##### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive**

**Mesure 28 : S'appropriier les enjeux énergétiques**

**Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique**

**Mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs**

**Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités**

##### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales**

**Mesure 38 : Développer les coopérations**

#### **Hors Contrat de Parc 2018 – 2022**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°B.2020-86 en date du 26 novembre 2020 du Bureau syndical approuvant le programme d'animation et d'action « Adaptation au changement climatique » ;

**Considérant** que la réalisation d'actions d'adaptation au changement climatique, de mobilisation citoyenne et de sensibilisation aux thématiques biodiversité, énergie, eau, mobilité, agriculture... s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033.

## Contexte :

---

Dans le cadre de son Plan Climat Energie volontaire, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé dans un programme d'action et d'animation 2021-2023 « Adaptation au changement climatique », soutenu par l'ADEME. Cette programmation engage le SMAG PNRML à organiser une action d'implication citoyenne dans ses villes-portes : les Défis de la Transition.

La première édition des Défis de la Transition se déroulera dans la commune de Felletin en 2021.

## Description du projet :

---

Le projet consiste à associer les habitants à la transition écologique et énergétique par des défis des changements de comportement. Il est co-organisé avec la municipalité de Felletin, en lien avec la commission Transition écologique de la commune.

Des groupes de citoyens volontaires (familles, associations, écoles, entreprises...) seront formés et répartis par thématiques. Chacun des groupes sera accompagné par un coach qui suivra ses avancés, remontera ses demandes spécifiques et fera le lien avec les organisateurs des Défis.

Les thématiques proposées sont les suivantes : économiser l'eau et l'énergie ; réduire les déchets ; alimenter, s'alimenter autrement ; préserver la biodiversité et les paysages ; se déplacer ; produire et consommer durable ; innover ensemble.

Les Défis de la Transition se dérouleront de septembre à décembre 2021 et seront divisés en 3 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : Découverte – défis autour de la connaissance de la thématique, d'autodiagnostic
- 2<sup>de</sup> phase : Expérimentation – défis autour des changements d'habitudes, d'apprentissage de nouvelles manières d'agir
- 3<sup>ème</sup> phase : Innovation – défis autour de la conception, proposition d'un projet à l'échelle de la commune, du quartier, de l'entreprise...

Ce processus a pour objectifs de sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique via l'entrée du changement de comportement, mais également de les impliquer dans la collectivité en les accompagnant à proposer et mener une action sur leur commune.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses		Recettes	
Formation des coachs	1 000 €	DREAL	4 000€
Prestations externes (animations de sensibilisation, interventions d'experts...)	4 000 €	Autofinancement SMAG PNRML	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>

## Proposition :

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver le projet de Défis de la Transition ;
- de valider le plan de financement du projet.

- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants.
  
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'approuver le projet de Défis de la Transition ;
- de valider le plan de financement du projet.
  
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants.
  
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe BRUGERE

**Voté à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 11.06.21 Et qu'elle a été affichée le 11.06.21  
Le Président,

